

Aigondigné
PASS
Loisirs
dépasse toi!

CCAS d'Aigondigné
52 rue des Babelottes, Mougou
79370 Aigondigné
06 02 10 40 34
ccas@aigondigne.fr



Aigondigné
PASS
Loisirs
dépasse toi!

Une aide ouverte à **TOUS** les
jeunes Aigondignois pour
favoriser la pratique d'activités
artistiques et sportives.

6 - 17 ANS



Afin de faciliter l'accès aux activités sportives et culturelles pratiquées par les plus jeunes au cours de l'année scolaire, l'équipe municipale a souhaité mettre en œuvre, en complément des dispositifs existants et avec l'appui technique et financier du CCAS, une aide financière : Le Pass Loisirs.

Cette aide se veut simple, facile à demander et doit permettre d'encourager la pratique d'un sport et/ou d'une activité artistique aux jeunes Aigondignois, sur la commune ou hors commune.

Pour l'année 2024/2025, 52 familles aigondignaises, ont pu bénéficier de cette aide pour un budget total de 1580€.

Une aide en trois parties

- **Une aide minimum de base** de 15€/enfant pour une activité sportive, et 30€ pour une activité artistique
- **Une aide individualisée** calculée selon le quotient familial délivré par la CAF peut également s'appliquer (jusqu'à 35 € par enfant pour une activité sportive et/ou 50 € pour une activité artistique)
- **Une aide majorée** de 5€ pour toute inscription à une association sportive et culturelle d'Aigondigné.

Qui peut en bénéficier ?

Aigondigné Pass Loisirs s'adresse aux jeunes Aigondignois âgés de 6 à 17 ans, pratiquant au moins une activité sportive ou artistique sur la commune ou hors commune.



Comment faire la demande ?

La demande d'aide est faite par les familles en justifiant du paiement des activités.

La commune verse directement l'aide aux familles sur présentation du dossier complet :

- Imprimé de la demande complété et signé par les familles et la structure accueillante
- RIB du représentant légal

Où peut-on trouver plus d'informations ?

Vous retrouverez les montants de l'aide majorée selon les tranches du quotient familial, le formulaire de demande à télécharger sur notre site :

<https://www.aigondigne.fr/ma-mairie/ccas/pass-loisirs/>

Vous pouvez aussi contacter le CCAS :

- par téléphone au **06 02 10 40 34**
- par email : **ccas@aigondigne.fr**